REPONSES AUX QUESTIONS SURVENUES LORS DE L'ENQUETE ADMINISTRATIVE EFFECTUEE PAR LA DIMENC ET FAISANT L'OBJET DU COURRIER DU 25 JUIN 2010 N°CS 10-3160-SI-1615 DIMENC.

SOMMAIRE

1 DOSSIER DE DEMANDE ET PIECES JOINTES 3
1.1 CRITERES DE CLASSEMENT 3
1.2 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES 3
2 ETUDE D'IMPACT 5
2.1 ASPECT « EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES » 5
2.2 ASPECT « DECHETS » 6
2.3 ASPECT « REJETS ATMOSPHERIQUES » 7
2.4 ASPECT « BRUIT » 9
2.5 ASPECT « SOLS » 9
3 ETUDE DE DANGERS 9
3.1 IDENTIFICATION DES POTENTIELS DANGERS 10
3.2 EVALUATION DES RISQUES ET MOYENS DE REDUCTION 10
3.3 EFFETS EVENTUELS 10
3.4 EFFETS RESIDUELS 13
3.5 RISQUES EXTERNES 14
3.6 RESUME NON TECHNIQUE 14
4 TABLEAUX DES ACTIONS A ENTREPRENDRE 15

5 ANNEXES SUPPLEMENTAIRES 17
5.1 FICHE TECHNIQUE DE LA NOUVELLE CUVE 17
5.2 ATTESTATION EFFICACITE INCINERATEUR 19
5.3 EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE VISITE DU SMIT CONCERNANT L'AERATION DU LOCAL SOLNA (BATIMENT II) 21

1 DOSSIER DE DEMANDE ET PIECES JOINTES

1.1 CRITERES DE CLASSEMENT

- *Les unités utilisées pour évaluer les stockages doivent être cohérentes avec les unités de la nomenclature.*

La nouvelle cuve de gaz mise en place est une cuve de 5 tonnes (et non 12 comme précisé précédemment dans le dossier). Le stock de gaz des IRN est donc classé en déclaration au titre des ICPE.

Pages 31 à 33 de la Demande d'Autorisation.

- *Le volume de liquides inflammables à prendre en compte dans la rubrique 1432 doit intégrer le volume maximal de tous les produits stockés ou devant être transférés dans ce local, que ce soit des matières premières ou des déchets.*

Aucun liquide inflammable utilisé au sein des IRN ne constitue un déchet en fonctionnement normal.

Le local des liquides inflammables contient actuellement les produits suivants :

  - Le white spirit,
  - Le gasoil,
  - L'alcool isopropylique,
  - Le « Drucfk Chemical Lavage Vegetal ».

L'hydronews précédemment stocké dans le bâtiment I (dock papier à plat) n'est plus utilisé au sein des installations. Le stock restant (25 l) a été évacué au niveau de la cuve de récupération des solvants. A l'heure actuelle, aucun stock d'hydronews n'est présent au sein des installations. Il n'a donc pas été comptabilisé dans la rubrique 1432 aux pages 13, 30 et 31 de la Demande d'Autorisation.

- *Le nombre de pompes, rubrique 1434.*

  Pages 12 et 33 de la Demande d'Autorisation.
- *Rubrique 1530 :*

  Pages 26, 28 et 31 de la Demande d'Autorisation.
- *Rubrique 2450-3 :*

  Pages 27 et 32 de la Demande d'Autorisation.
- *Rubrique 2920 :*

  Pages 14 et 33 de la Demande d'Autorisation.
- *Rubrique 2950-2 :*

  Page 33 de la Demande d'Autorisation.

1.2 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

- *Emplacement du bac de décantation et filtration, procédure d'utilisation du bac, procédure de transfert dans la cuve, gestion des déchets de décantation et filtration.*

Le bac de décantation filtration se situe au niveau du local maintenance (cf. planche 3a « recyclage solvant ») et sert au nettoyage des pièces. Quand une vidange du solvant est nécessaire (environ une fois l'an), le bac est transporté auprès de la cuve n°2 et transvidé par pompage manuel. Il n'y a pas d'autre déchet que ce solvant souillé. La cuve n°2, qui recueille également les déchets de solvants des imprimantes des presses feuilles à feuilles (à froid), est elle-même vidangée par Socadis.

- *Présence ou absence de PCB dans le poste de transformation électrique.*
  Le transformateur ne fait pas intervenir de PCB.
- *Compresseurs et groupes froids.*
  Pages 14 et 26 de la Demande d'Autorisation.

- *Bac de vidange de la Sailles et Tison, emplacement de la canalisation la reliant à la cuve.*
  Précisions concernant les cuves de récupération des solvants :

Cuve	Volume	Matière	Solvants recueillis	Fréquence des vidanges
Cuve n°1 (avant)	5000 l	Polyéthylène simple enveloppe	Recueille les solvants liés à l'activité prépresse (développeuse plaques, flasheuse A30, flasheuse Primesetter)	Tous les 3 mois par Socadis*
Cuve n°2 (arrière)	5000 l		Recueille les solvants liés à l'activité des presses « feuilles à feuilles » (à froid : presses SM102 et PM74) et au nettoyage des pièces (bac de décantation filtration).	Tous les mois par Socadis*

*Lors des vidanges, les cuves contiennent généralement 2000 l de solvant (dilué) et ne sont donc pas pleine.

Les canalisations menant aux deux cuves enterrées (n°1 et n°2) sont détaillées en planche 3a.

D'après Rotocal, ces cuves sont habilitées à recevoir des solvants si ceux-ci sont très dilués, ce qui est le cas concernant les IRN.

Cuve n°2 :

Le bac de décantation filtration servant au nettoyage des pièces se situe au niveau du local maintenance (cf. planche 3a « recyclage solvant »). Quand une vidange du solvant est nécessaire (environ une fois l'an), le bac est transporté auprès de la cuve n°2 et transvidé par pompage manuel. Il n'y a pas d'autre déchet que ce solvant souillé. La cuve n°2, qui recueille également les déchets de solvants des imprimantes des presses feuilles à feuilles (à froid), est elle-même vidangée par Socadis.

L'imprimante Sailles et Tison fonctionne en circuit fermé. Il n'y a pas de canalisation reliant le bac de vidange à la cuve. Si une vidange est nécessaire (maximum une fois l'an), le solvant usé est transporté manuellement au niveau de la cuve n°2.

Les canalisations menant aux deux cuves enterrées (n°1 et n°2) sont détaillées en planche 3a.

- *Mise en cohérence concernant les consommables et matières premières.*
  Pages 19 à 21 et 23 à 26 de la Demande d'Autorisation. Plan de gestion des solvants.

Les bidons de produits utilisés dans la zone de production sont positionnés sur les bacs de rétention en PVC. La mise sur rétention (bacs PVC) du stock situé, notamment, dans le dock de papier à plat, est prévue à court terme.

- *Classement des encres.* Pages 19 à 21 et 23 à 26 de la Demande d'Autorisation.

- *Rubrique 2921.*
  Le refroidissement se fait par circulation d'eau glacée dans des circuits fermés. Page 26 de la Demande d'Autorisation.

2 ETUDE D'IMPACT

2.1 ASPECT « EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES »

- *Attestations et permis de construire.*
  Les différents permis de construire sont présentés en annexe.

- *Gestion des eaux pluviales et souterraines, réseaux d'assainissement :*

  o Les eaux pluviales

  En ce qui concerne les réseaux d'assainissement, l'environnement proche de la parcelle est marqué par la présence :
  - D'une conduite d'eaux pluviales ∅ 300 longeant la rue Colnett au droit des IRN et récoltant une partie des eaux pluviales de l'accotement opposé.
  - Une conduite d'assainissement unitaire 190 x 120 longeant l'arrière de la parcelle où se trouve le terrain de pelote Basque se rejetant dans une conduite ∅ 500 d'eau usées. Cette conduite reçoit également les eaux pluviales de la conduite ∅ 300 longeant la rue Colnett.
  - Une conduite d'eaux usées ∅ 800 longeant l'arrière de la parcelle des IRN pour se raccorder en tête de la STEP de l'Anse Vata,
  - Une conduite d'eaux usées ∅ 500 à 800 longeant la limite Ouest de la parcelle des IRN pour se raccorder en tête de la STEP de l'Anse Vata.

Le bâtiment des IRN dispose de gouttières et de descentes d'eaux pluviales raccordées à des conduites d'eaux pluviales. Celles-ci se rejettent dans la conduite d'eaux usées (Ø500 à 800) longeant les IRN par l'Ouest.

Page 10 de l'Etude d'Impact.

  o Les eaux souterraines

D'après la carte géologique et d'aptitude à l'aménagement de la zone urbaine de Nouméa de 1986, le terrain correspond à une ancienne Mangrove (ancien marais des Anguilles), à savoir des argiles et des vases (M).

Selon la notice géologique, ces dépôts ont colmaté la dépression côtière de Val Plaisance lors d'épisodes quaternaires anciens de transgression marine. Vers la mer, cette formation peut s'indenter avec des cordons sableux littoraux ou passer à des formations récifales côtières.

Selon la notice de la carte géologique ces formations reposent vraisemblablement sur la formation de la cathédrale constituée de shales calcareux intercalés de bancs d'épaisseur décimétriques à demi-métrique de biosparite gréseuse à grands foraminifères et d'arénites carbonatée.

Les études géotechniques menées au niveau de la station d'épuration voisine des IRN ont permis d'identifier la présence d'une nappe d'eau souterraine située entre 0,5 et 2 mètres de profondeur (par rapport au terrain naturel).

Les Eaux Pluviales et les Eaux Usées des IRN sont canalisées séparativement. Le process ne génère pas de rejet. Aucune pollution chronique des eaux souterraines n'est donc à craindre.

Le seul risque de pollution consisterait en une pollution accidentelle des eaux et des sols dû à un éventuel déversement au niveau des stocks de produits.

La majorité de la parcelle étant imperméabilisée, le risque d'une pollution des sols et donc des eaux souterraines est donc réduit.

Notons que les produits présents au sein du local de stockage sont placés sur rétention.

Page 19 de l'Etude d'Impact.

- Les réseaux d'assainissement

Le réseau d'assainissement intérieur des bâtiments va récolter les eaux en provenance :

- des sanitaires (lavabos, WC, douches) ;
- de la cafétéria ;
- de la préparation des films ;
- de la préparation des plaques ;
- de l'impression ;
- du nettoyage ;
- les eaux de condensation des cuves alimentées par les compresseurs.

Page 19 de l'Etude d'Impact.

- *Mise en cohérence.*

Page 16 de l'Etude d'Impact.

2.2 ASPECT « DECHETS »

- *Description, classement et codification.*

Pages 16 et 17 de l'Etude d'Impact.

- *Les cuves de stockage enterrées :*

Les deux cuves ont un volume de 5000 litres chacune. La cuve n°1 (cuve « avant ») est vidangée tous les 3 mois et la cuve n°2 (cuve « arrière ») e st vidangée tous les mois.

Il s'agit de cuve en polyéthylène simple enveloppe. D'après Rotocal, ces cuves sont habilitées à recevoir des solvants si ceux-ci sont très dilués, ce qui est le cas concernant les IRN.

- *Les tubes fluorescents :*

Un réceptacle spécialement réservé à cet effet sert au stockage des tubes dans l'attente de l'évacuation annuelle par Socadis. Les IRN s'engagent à augmenter la fréquence d'évacuation.

Page 17 de l'Etude d'Impact.

2.3 ASPECT « REJETS ATMOSPHERIQUES »

- *Localisation des cibles potentielles de pollution de l'air.*

  Page 27 de l'Etude d'Impact.

- *L'utilisation des cheminées de l'incinérateur.*

L'incinérateur possède deux cheminées. L'ancienne cheminée jugée trop « courte » à été mise hors service et une cheminée d'une hauteur plus élevée à été implantée. Seule cette cheminée fonctionne actuellement. Page 28 et 30 de l'Etude d'Impact.

- *Les rejets canalisés.*

Le tableau ci-dessous précise les valeurs limites de rejet atmosphérique pris pour référence dans le cadre du présent dossier ainsi que les résultats des mesures effectuées par LBTP en 2006.

Composés	Arrêté métropolitain du 16 /07/2003 (imprimerie en déclaration)	Arrêté métropolitain du 02/02/1998 (installations en autorisation)	Délibération n°702-2008 BAPS (inst. de combustion en déclaration)*	Valeurs limites retenues
	Cas général :			
COV	Si le flux total du COV, à l'exclusion du méthane concernant les COV, dépasse 2kg/h, la valeur limite exprimée en carbone total de la concentration globale de l'ensemble des composés est de :		-	110 mg/m^3
	110 mg/m^3.	110 mg/m^3.		
Poussières	Flux > à 0,5 kg/h : 100 mg/Nm^3	Flux > à 1 kg/h : 40 mg/m^3	15 mg/m^3	40 mg/m^3
	En cas d'utilisation d'une technique d'épuration des émissions canalisées par oxydation thermique :			
COV	20 mg/m^3 ou 50 mg/m^3 si le rendement de l'épuration est supérieure à 98%.	20 mg/m^3 ou 50 mg/m^3 si le rendement de l'épuration est supérieure à 98%.	-	50 mg/m^3 *
NOx	100 mg/m^3 (en équivalent NO_2)	100 mg/m^3 (en équivalent NO_2)	150 mg/m^3	100 mg/m^3
CH_4	50 mg/m^3	50 mg/m^3	-	50 mg/m^3
CO	100 mg/m^3	100 mg/m^3	100 mg/m^3	100 mg/m^3
SO_2	-	-	12 mg/m^3	12 mg/m^3

* une attestation du constructeur confirme que celui-ci a une efficacité de 99% est jointe au présent dossier.

Les émissions atmosphériques en sortie de l'incinérateur des IRN ont fait l'objet de mesures en 2007. Les mesures de concentrations de COV ont été effectuées conformément à la norme NF EN 13649 (août 2002) : « détermination de la concentration massique en composés organiques gazeux individuels, méthode par charbon actif et description des solvants ».

Il semble que cette méthode ne soit pas la plus appropriée pour la détermination d'une concentration en COV non méthanique. Les résultats de l'étude de 2007 (**cf. annexe 7**) concernant les COV ne peuvent donc pas être comparés aux valeurs ci-dessus.

Les IRN s'engagent donc à refaire faire des mesures d'ici fin 2011 selon une méthode qui sera préalablement validée par la DIMENC. Une demande de devis est en cours.

Ces résultats seront ensuite comparés aux valeurs limites ci-dessus et communiqués à l'inspection des installations classées.

Rappelons que l'incinérateur est vérifié tous les 2 ans et a fait l'objet d'une vérification le 06 septembre 2010 (cf. annexe).

- *Evaluation de la production de gaz à effet de serre :*

Les poussières et les COV ne sont pas « à effet de serre ». L'incinérateur, par la combustion des COV, produit des gaz à effet serre. L'emploi d'un incinérateur se justifie cependant pour les raisons suivantes.

Rappelons que l'incinérateur a pour but de diminuer la concentration en COV des gaz rejetés sachant que les COV ont un effet nocif direct sur les humains, la faune et la flore (effets cancérogènes, tératogènes ou mutagènes).

Les COV ont pour effet d'augmenter par photoréaction la quantité d'ozone troposphérique, l'ozone troposphérique est donc un polluant secondaire lié notamment, mais pas uniquement, aux COV.

L'ozone troposphérique est considéré comme nocif contrairement à l'ozone stratosphérique constituant une couche protectrice absorbant le rayonnement ultraviolet solaire abiotique, responsable notamment des cancers de la peau. Le célèbre « trou de la couche d'ozone » concerne l'ozone stratosphérique.

L'ozone troposphérique (dite également « de basse altitude » ou « mauvaise ozone ») est essentiellement d'origine anthropique et peut provoquer une irritation des yeux, des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. La présence d'une grande quantité d'ozone troposphérique peut provoquer aussi un œdème du poumon, mais les problèmes les plus courants sont d'ordre respiratoires : asthme ou maladies pulmonaires nécessitant une hospitalisation. Il existe une discrète (?non négligeable ?) corrélation entre la mortalité due aux maladies respiratoires et la concentration en ozone.

L'ozone a également un effet sur les arbres feuillus, les plantes, les légumes et les fruits. Le climat est également modifié par la présence croissante d'ozone de basse altitude, qui absorbe le rayonnement terrestre infrarouge 2000 fois plus que le dioxyde de carbone (CO_2). Il contribue donc aussi à l'augmentation de la température globale de la Terre. Son effet est toutefois moins important que les gaz à effet de serre comme le CO_2 vu sa concentration atmosphérique globalement moins élevée et son temps de vie moins important.

Dans ce cas de figure, l'épuration de ces gaz toxiques en gaz à effet de serre, bien que participant au réchauffement climatique, peut être considéré comme un « moindre mal ».

Le tableau suivant présente les teneurs moyennes en polluants gazeux mesurés suite aux échantillonnages de 2006 (LBTP).

Gaz	Concentration	Teneur (% vol)
CO	65,7 mg/m^3	-
NOx	46,1 mg/m^3	-
CO_2	-	2
O_2	-	18,2
SO_2	3,9 mg/m^3	-
Total	0,1157 g/m^3	-

Le CO, NOx, O_2 et SO_2 ne sont pas des gaz à effet de serre. On remarque que le seul gaz à effet de serre ayant fait l'objet d'une mesure est le CO_2, les gaz rejetés par l'incinérateur en contiennent environ 2%.

A priori, cela semble négligeable par rapport au trafic, aux climatisations et autres émissions anthropiques. Page 33 de l'Etude d'Impact.

2.4 ASPECT « BRUIT »

Pages 41 et 42 de l'Etude d'Impact.

2.5 ASPECT « SOLS »

a - LES HYDROCARBURES

Les I.R.N disposent des engins de manutention suivant :

Engins de manutention	Energie utilisée	Nombre
Chariot élévateur à pince	Gasoil	1
Chariot élévateur à fourche	Gasoil	1
Chariot élévateur à fourche	Electrique	1
Transpalettes	Electrique	1
Transpalettes	Manuel	4

En termes d'impact, une fuite au niveau du réservoir d'un des engins de manutention pourrait causer un déversement d'hydrocarbures qui polluerait les eaux et/ou les sols.

Seuls deux chariots élévateurs fonctionnent au gasoil, les autres engins de manutention sont soit électriques, soit manuels et ne sont donc pas susceptibles de causer une pollution. Du fait du faible nombre d'engin de manutention fonctionnant au gasoil, la probabilité d'occurrence d'une telle pollution accidentelle aux hydrocarbures est jugée relativement faible. En conséquence, aucune mesure supplémentaire n'est en place.

Les IRN s'engagent à se munir d'un spill kit de petite dimension qui sera conservé au niveau de l'atelier de maintenance.

b - LES PRODUITS NON INFLAMMABLES

Les bidons de produits utilisés dans la zone de production sont positionnés sur les bacs de rétention en PVC. La mise sur rétention (bacs PVC) du stock situé, notamment, dans le dock de papier à plat, est prévue à court terme.

3 ETUDE DE DANGERS

- *Les fiches de données sécurité :*

Fournir l'entièreté des fiches de données sécurité représenterait une quantité importante de papier. Seules les fiches de données sécurité des produits classés au titre de la rubrique 1000 ont donc été présentées dans le dossier.

- *Les fréons.*

Seule la cellule de refroidissement associée à l'imprimante Heidelberg (Speed Master CD 102) utilise du fréon R22. Cela représente une quantité très réduite de R22. Il s'avère qu'un simple

remplacement du fréon n'est pas possible sans remplacer tout le système de refroidissement. En conséquence, aucune mesure supplémentaire n'est prévue. Page 7 de la Demande d'Autorisation.

3.1 IDENTIFICATION DES POTENTIELS DANGERS

Page 12 de l'Etude de Dangers.

3.2 EVALUATION DES RISQUES ET MOYENS DE REDUCTION

- *Tableau récapitulatif de la conformité des installations et mesures réductrices.*
  Les mesures réductrices sont présentées en pages 42, 43 et 44 de l'Etude de Dangers.

3.3 EFFETS EVENTUELS

- *Cuve de gaz butane : blève, UVCE, jet enflammé.*
  Page 39 et 40 de l'Etude de Danger.

- *Effet thermique d'un éventuel incendie des bâtiments.*

Une nouvelle modélisation des flux thermiques liés à un éventuel incendie des bâtiments a été réalisée (**cf. annexe 13 bis**).

L'image suivant présente les éléments suivants :

- les murs coupe-feu qui seront mis en place au niveau du bâtiment II, de la nouvelle cuve à gaz, du futur local de liquide inflammable et de l'incinérateur (en rouge sur l'image).
- L'implantation de la nouvelle cuve à gaz projetée fin 2009 et maintenant en place est actuellement présentée sur l'image ci-dessous.
- Le nouvel emplacement du local liquide inflammable qui sera déplacé afin d'améliorer l'accessibilité de l'incinérateur et de l'isoler des effets dominos (SELS). Ce local sera entouré de murs coupe-feu 2h (toiture M0).
- Les rayons de danger des seuils des effets létaux significatifs et domino (SELS), des effets létaux (SEL) et des effets irréversibles (SEI) issus de la modélisation.

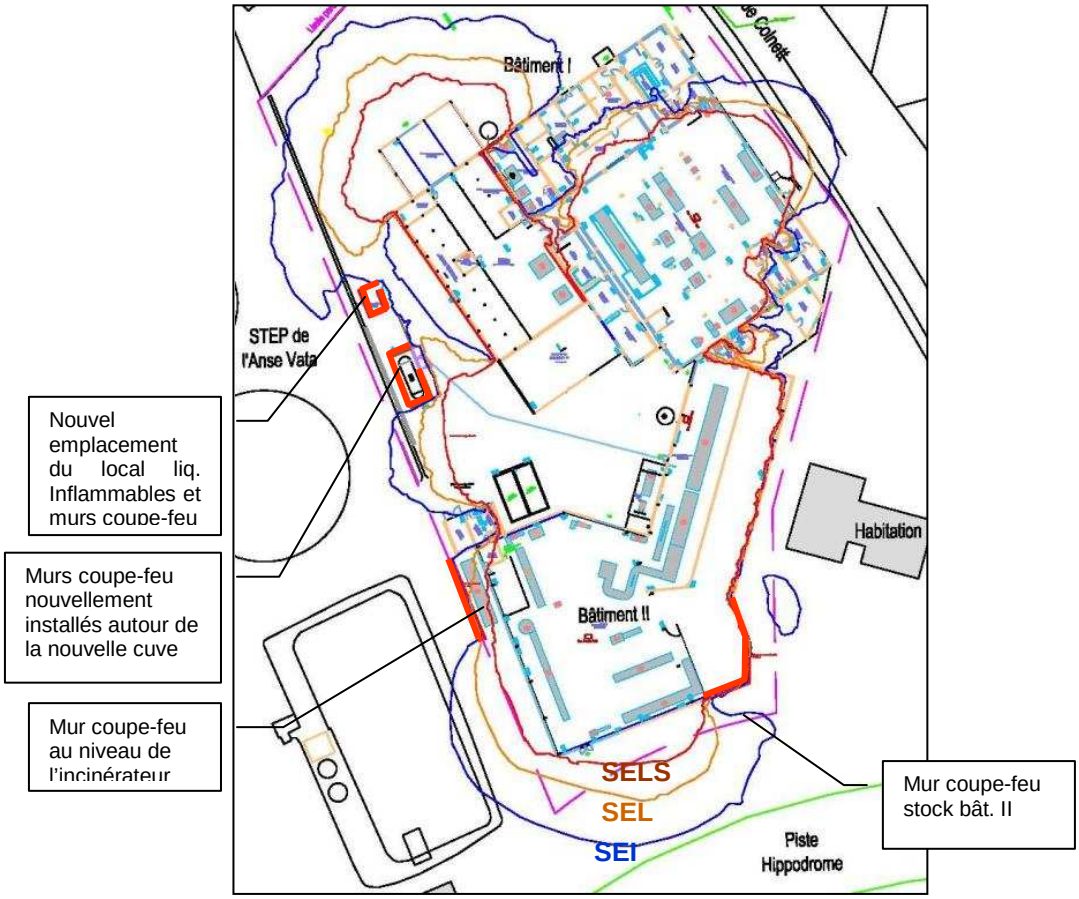

La construction d'un mur coupe feu au niveau du stock de produits finis du bâtiment II protègera l'habitation privée du flux thermique produits par un éventuel incendie.

De plus, les murs prévus autour de la cuve à gaz et du local de stockage extérieur des produits ainsi que le déplacement de celui-ci permettent **d'éviter un risque d'effet dominos sur ces installations en cas d'incendie généralisé du bâtiment**.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de personnes extérieures aux IRN susceptibles de se trouver dans les rayons de danger.

Zone de danger	Structures concernées	Nbre de pers.	Total	Niveau de gravité
SEI	Rue Colnett (18 m)	0,576	3,326	Sérieux
	Step (partie)	0,5		
	Parcelle (partie)	1,25		
	Hippodrome (partie)	1		
SEL	Rue Colnett (7 m)	0,224	0,974	Sérieux
	Step (partie)	0,25		
	Hippodrome (partie)	0,5		
SELS	Hippodrome (partie)	0	0	Sérieux

Les scénarii	SELS	SEL	SEI	Niveau de gravité
Incendie au niveau des bâtiments	0 pers	< 1 pers	< 10 pers	Sérieux

Le tableau à double entrée ci-dessous rassemble les paramètres de gravité des accidents éventuels et leur probabilité d'occurrence en tenant compte des mesures réductrices détaillées ci-dessus.

		Probabilité :				
		E	D	C	B	A
Gravité :	Désastreux					
	Catastrophique					
	Important					
	Sérieux		Incendie des bâtiments			
	Modéré					

	Zone de risque élevée
	Zone de risque intermédiaire
	Zone de risque moindre

Le niveau de gravité du scénario de l'incendie généralisé des bâtiments passera donc du niveau « important » au niveau « sérieux » et ne sera plus considéré comme un risque « intermédiaire » mais comme un risque « moindre ».

Pages 40 bis, 43, 44 et 44 bis de l'Etude des Dangers.

3.4 EFFETS RESIDUELS

- *Accessibilité de l'incinérateur.*

  L'image ci-dessous présente l'accessibilité par un véhicule de 11,4 m de long sur 2,5 m de large.

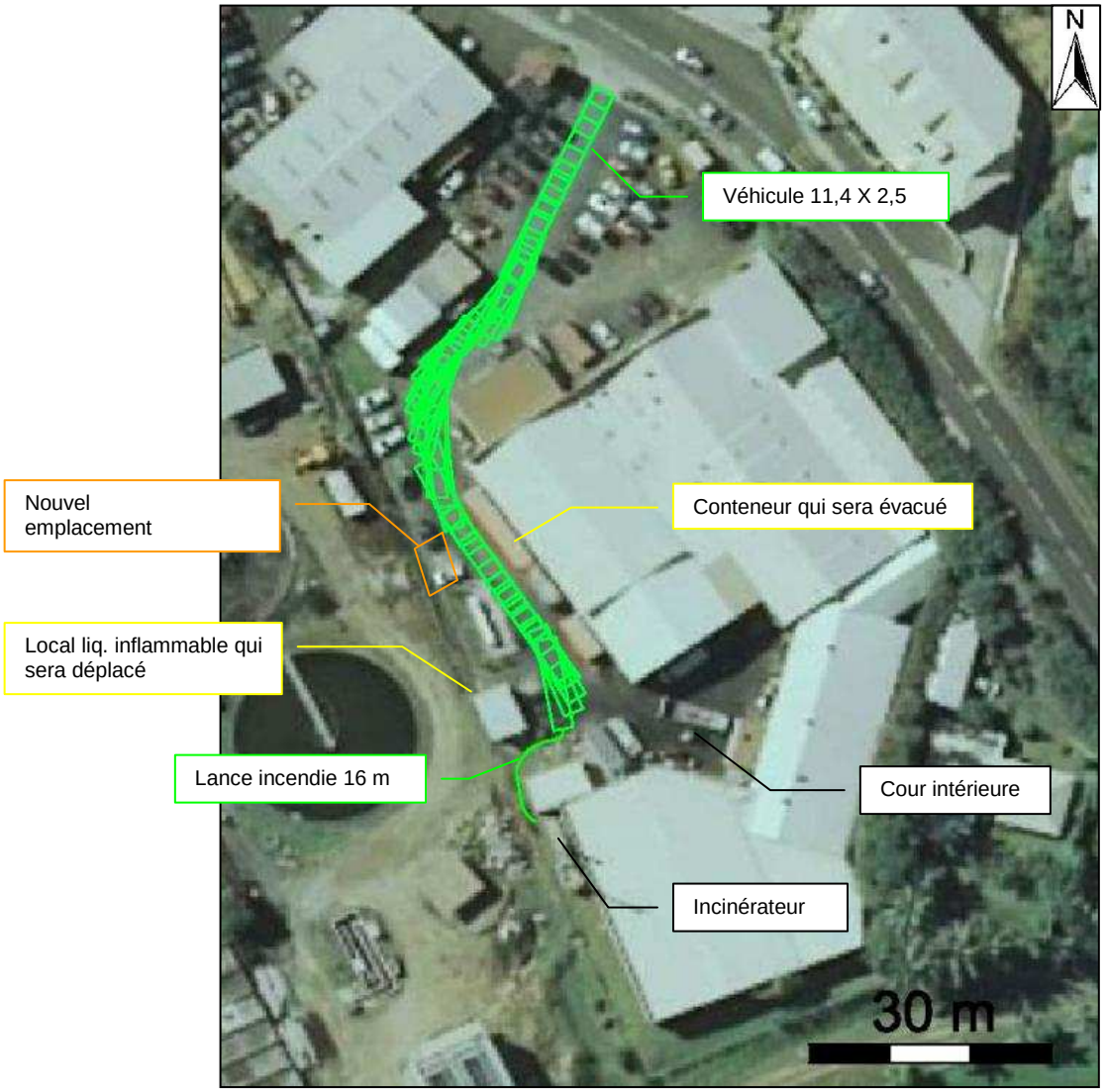

Nous constatons qu'un véhicule de cette dimension peut accéder jusqu'à la cour intérieure située à l'arrière des IRN. Dans le cas d'une intervention des pompiers (de dimension similaire), 16 mètres de tuyaux depuis le véhicule sont alors nécessaire pour accéder au plus près de l'incinérateur.

Notons que des véhicules de grande taille (exemple: camion d'évacuation des bennes à déchets, etc) accèdent d'hors et déjà sans difficulté jusqu'à l'arrière de la parcelle et font demi-tour au niveau de la cour intérieure.

Afin d'encore faciliter les manœuvres d'un véhicule de secours sur le site, les IRN s'engagent à évacuer le conteneur comme figuré dans l'image ci-dessus.

Une partie de la zone située entre le local de stockage des liquides inflammables et les archives sera recouvert en enrobé de manière à ce que le camion puisse s'approcher de l'incinérateur.

De plus l'emplacement choisi pour la nouvelle cuve à gaz tiendra compte de la problématique de l'accessibilité, le passage sera donc élargit à ce niveau (sans doute 1 mètre de largeur supplémentaire).

- *Formation de poche de gaz résultant d'une éventuelle fuite au niveau de la cuve de gaz.*

Les murs coupe-feu 2h d'environ 2,7 mètres de haut seront positionnés autour de la cuve de la manière suivante :

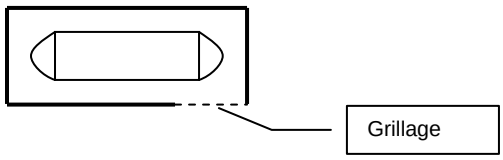

La présence de murs permet de jouer un rôle de protection pour le missile issu de la cuve elle même mais également pour des missiles issus d'autres zones vers la cuve (effet domino).

Le butane à l'état gazeux est plus lourd que l'air (risque de formation de poche de gaz).

Notons que ces murs coupe-feu sont ouverts sur l'un des quatre côtés et sur le dessus de la cuve permettant une bonne aération.

Notons également que l'implantation de murs coupe-feu est imposée par la réglementation calédonienne (délibération n°720-2008/BAPS du 19 septembre 2008) dans le cas ou la distance aux limites parcellaires ne peut être respectée.

- *Niveau de gravité pour le SEI.*

  Pages 42 à 44 et 56 de l'Etude de Danger.

3.5 RISQUES EXTERNES

- *Risque d'incendie d'origine externe.*

  Page 45 de l'Etude des Dangers.

- *Risque foudre.*

  Pages 49 et 50 de l'Etude des Dangers.

3.6 RESUME NON TECHNIQUE

Page 56 de l'Etude de Dangers.

4 TABLEAUX DES ACTIONS A ENTREPRENDRE

Le tableau suivant résume les actions à entreprendre, les délais projetés et leur justification technico-économique (les « rajouts » consécutifs à cette reprise sont en rouge).

TRAVAUX & INVESTISSEMENTS A PREVOIR	Chiffrage approximatif	Délai
Réalisation de l'extension du réseau d'assainissement des fosses septiques.	950 000 F CFP	Mai / Juin 2011
Mise en place d'un plan de gestion de solvant.	800.000 F CFP	1er semestre 2011
Fixation de la future cuve à gaz au sol.		En cours
Mise en place de l'ensemble de murs coupe feu autour de la cuve de gaz.		En cours
Mise en place d'un mur coupe feu en limite de parcelle au niveau de l'épurateur.		Mai / Juin 2011
Mise en place d'un mur coupe feu au niveau du bâtiment II à l'angle du stockage de produits finis (le long de la parcelle privée).		Juin 2011
Déplacement du local de liquide inflammable à l'Ouest de la cuve à gaz. Le local sera muni de murs coupe-feu (toiture M0).		Deuxième semestre 2011
Réalisation de la modélisation incendie tenant compte de ces mesures.	500 000 F CFP	2010
Evacuation du conteneur situé contre le dock papier à plat et revêtement en enrobé de la zone située entre le local de liquide inflammable et le débourbeur séparateur d'hydrocarbure pour meilleur accès à l'incinérateur.		2010 pour le container et Mai / Juin 2011 pour l'enrobé
COMMUNICATION / SECURITE	**Chiffrage approximatif**	**Délai**
Réalisation de mesures de concentration de C.O.V diffus dans l'air ambiant au niveau des zones de travail.	850.000 F CFP	1er semestre 2011
Mise en place d'une aération forcée si nécessaire (avec filtre si nécessaire en fonction de la concentration de COV mesurée dans les rejets).	2.000.000 F CFP	Réalisé
Implantation de la nouvelle cuve de gaz et des murs coupe-feu entourant celle-ci.		En cours
Mise à jour du plan de sécurité des IRN.		Avant fin 2010
Mise en place d'un système de détection incendie (détecteur et signalisation de fumée).		De Mai à décembre 2011
2 R.I.A, 5 extincteurs et 3 bacs à sable supplémentaires (cf. étude des dangers).		Mai / Juin 2011
Désencombrement devant certains extincteurs difficilement accessibles (cf. étude des dangers).		Réalisé
Mise en place d'un panneau de signalisation sur le mur extérieur du local de stockage des produits inflammables (interdiction de fumer, etc).		Réalisé
TRAVAUX D'ENTRETIEN, MESURE(S) A PREVOIR et REGISTRES A TENIR A JOUR	**Chiffrage approximatif**	**Délai**
Vidange du séparateur d'hydrocarbure	470.000 F CFP	Avant fin 2010
Mesure bisannuelle des C.O.V canalisés émis en sortis de cheminée	1.800.000 F.CFP	Périodique
Mesure de la qualité des rejets d'eau domestique après la finalisation des travaux sur les réseaux et ouvrages d'assainissement.	100.000 F CFP	Après finalisation des travaux
Elaguer les arbres le long de la parcelle avec la maison individuelle (notons que ces arbres appartiennent au voisin).		Réalisé et périodique
Evacuer les produits non utilisés (filière appropriée / exemple : Hydronews)		Réalisé
Registres : - Gestion des déchets, - Vidanges et curage des ouvrages d'épuration, - Rapports de vérifications des installations (électricité, sécurité incendie, machines, cuve et réseau de distribution de gaz, etc), - Planning de formation du personnel, - Etc.		Contrôle VERITAS réalisé
Justification économiques : **Nombreuses interventions demandées n'ont pas pu être budgétées à l'exercice 2010. Les investissements sont tels qu'ils seront étalés sur plusieurs exercices.** **Nous préparons dès octobre de cette année 2010 le budget investissements / fonctionnement 2011 et le présentons au siège GHM en décembre2010.** **Par expérience, nous savons que le retour se fait chaque année fin avril. Cela explique les échéances Mai ou Juin indiquées.**		

Pages 46 et 47 de l'Etude d'Impact.

5 ANNEXES SUPPLEMENTAIRES

5.1 FICHE TECHNIQUE DE LA NOUVELLE CUVE

5.2 ATTESTATION EFFICACITE INCINERATEUR ET RAPPORT DE VERIFICATION

5.3 EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE VISITE DU SMIT CONCERNANT L'AERATION DU LOCAL SOLNA (BATIMENT II)

5.4 PERMIS DE CONSTRUIRE